Image not found or type unknown

Frais de Notaire sur Soulte

Par **Manujack**, le **15/05/2014** à **11:32**

Bonjour,
Dans le cadre d'une séparation à l'amiable, je souhaite garder notre maison d'une valeur de 390000 euros. Il reste 220000 euros à rembourser je dois donc une soulte de 85000 euros.
1.Quels seront les frais de notaire? Frais sur soulte + frais sur changement d'acte?
2. Ces frais sont partagés?
3.Est-il possible pour diminuer ces frais que mon épouse me fasse une donation de la maison et que moi je lui fasse ensuite un versement du montant de cette soulte (85000 euros sans passer par le notaire)?
4. Sinon, est-il possible de sous estimer la maison? par exemple dire qu'elle a une valeur de 260000 euros ainsi la soute serait de 20000 (le reste: 650000 euros seraient versés en discrétion...)
merci pour votre réponse.
Cordialement
M.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés